

6.2 : L'action sociale

Fonds Droit au Cœur
Dotation annuelle = 330 000 €
Frais de gestion* = 5%
Aides attribuées = 293 300 €
- 118 demandes
- 13 refus
- 105 aides accordées pour 101 artistes aidés
- aide moyenne par artiste 2 793 € en 2017
Prélèvement sur les droits = 360 903 €

** la gestion du fonds est confiée à l'Union Sociale du Spectacle*